

TERRES DU HAUT BERRY

TERRES

DE

TRI



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

GUIDE DU TRI

www.terresduhautberry.fr



QU'EST-CE QUE LA RI ?

VOUS AVEZ DIT REDEVANCE INCITATIVE ?

LA REDEVANCE INCITATIVE POURSUIT TROIS OBJECTIFS :

- La réduction des déchets
- La maîtrise des coûts
- L'équité entre usagers



PRINCIPE DU
POLLUEUR
PAYEUR

La redevance incitative est basée sur le nombre de levées du bac Ordures Ménagères et/ou d'ouvertures des colonnes d'Apport Volontaire pour les ordures ménagères.

COLLECTE EN PORTE À PORTE :

Chaque foyer du territoire sera doté de deux bacs pucés :

- Un noir pour les ordures ménagères.
- Un jaune pour les emballages recyclables.



La distribution se déroulera dans chaque commune sur la période de septembre 2020 à janvier 2021.



CAS PARTICULIERS :

- Les usagers ne pouvant stocker les bacs par manque de place (habitat collectif).
- Les usagers en résidences secondaires (ne pouvant sortir et rentrer le bac pour le jour de collecte).
- Les maisons inaccessibles pour la collecte en porte à porte (éloignées de la route, chemin étroit, manœuvre impossible du camion de collecte).

Ces usagers auront accès :

- à une colonne dédiée aux ordures ménagères avec la carte de déchèterie qui déclenchera l'ouverture de la trappe (une ouverture = 1 sac de 50 litres).
- à une colonne dédiée au tri sélectif.

DÉCHÈTERIES :

Une carte d'accès à la déchèterie sera attribuée de façon nominative lors de la distribution des bacs.



COMMENT FONCTIONNE VOTRE BAC ?



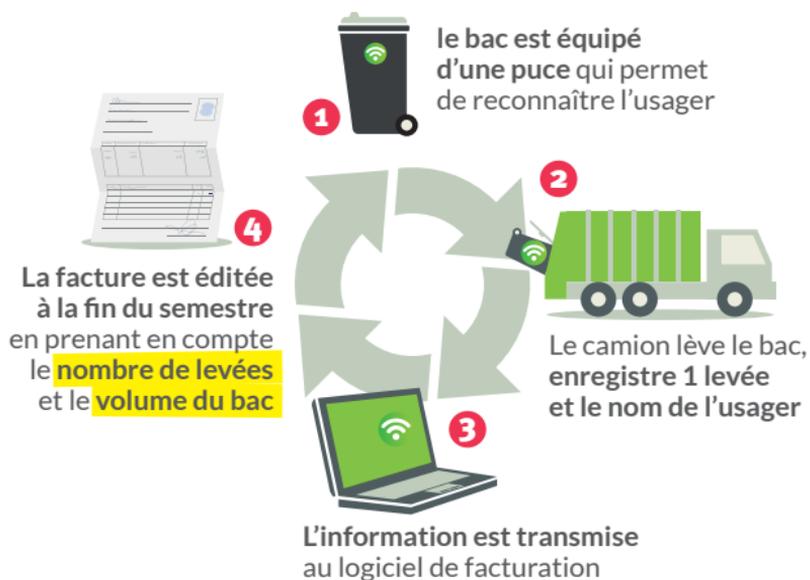
FONCTIONNEMENT DE VOTRE BAC

Au 1^{er} janvier 2021, les tournées de collecte seront mises à jour. Le passage du camion aura lieu tous les 15 jours, selon un nouveau calendrier qui vous sera envoyé par courrier en décembre 2020.

Pour le 1^{er} semestre 2021, une facture test sera jointe à votre facture habituelle, celle-ci prendra en compte le nouveau mode de calcul de la redevance incitative.

Puis de juillet à décembre 2021, votre facture sera établie sur votre consommation réelle.

COMMENT EST CALCULÉE VOTRE FACTURE ?



CONSIGNES POUR LA COLLECTE

- Sortez vos poubelles la veille du jour de collecte après 18h.
- Présentez vos conteneurs avec la poignée côté chaussée et couvercles fermés.
- Déposez vos déchets recyclables en vrac dans le bac jaune et vos ordures ménagères en sac dans le bac noir.
- Bien vider les emballages de leur contenu.
- Ne pas emboîter les emballages.
- Les bacs sont la propriété de la collectivité et doivent être entretenus par les utilisateurs.
Signalez-nous tout problème (couvercle cassé...).



LE TRI EN TERRES DU HAUT BERRY

NOUVEAU !

**À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2021
TOUS LES EMBALLAGES
PLASTIQUES SE RECYCLENT**

Trier permet de réduire ses ordures ménagères. Près de 40% des déchets produits par un ménage sont recyclables.



**PAPIERS, EMBALLAGES
ET BRIQUES EN CARTON**

+ NOUVEAU



**TOUS LES AUTRES
EMBALLAGES EN PLASTIQUE**



**BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE**



**EMBALLAGES
EN MÉTAL**

POUR LES FOYERS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE,

vous disposez d'un bac jaune permettant de trier les emballages (cartonnettes, flacons plastiques, conserves, boîtes métalliques) et les papiers (nouveau sur les communes des Aix-d'Angillon, Brécy, Rians, Azy, Moulins-sur-Yèvre, Soulangis, Parassy et Sainte-Solange).

Attention, les cartons sont à porter en déchèterie et ne seront pas ramassés en porte-à-porte.

Le nombre de levées ne sera pas comptabilisé pour la facture.

POUR LES FOYERS NE POUVANT ÊTRE COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE,

vous aurez accès à des Points d'Apport Volontaire, situés à côté des colonnes dédiées aux ordures ménagères, sur l'un des Points d'Apport de votre commune. L'accès à ces colonnes de tri ne sera pas limité.

POUR TOUS LES FOYERS,

vous aurez toujours accès aux Points d'Apport Volontaire pour le verre. **L'accès à ces colonnes ne sera pas limité.** Le verre se recycle à l'infini alors il serait dommage qu'il finisse enfoui et pèse ainsi sur la facture de chacun.





EN ROUTE POUR LA DÉCHÈTERIE !

LES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries sont des lieux incontournables pour bien trier.

VOUS AVEZ ACCÈS
AUX TROIS DÉCHÈTERIES
DU TERRITOIRE :



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Déchèterie Saint-Martin d'Auxigny		9h-12h	9h-12h			9h-12h
	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h
Déchèterie Rians	9h-12h					9h-12h
	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h
Déchèterie Henrichemont			9h-12h			9h-12h
	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h

**Horaires été/hiver : Fermeture à 17h30, du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars.*



A partir de 2021,
vous aurez besoin d'une
carte de déchèterie
pour y accéder.

Cette carte déclenchera l'ouverture de la barrière et comptabilisera le nombre de passages. Vous aurez **un nombre de passages inclus dans votre forfait**, au-delà ils vous seront facturés.

Ce que vous pouvez jeter en déchèterie :



MÉTAUX



PLASTIQUES



BOIS



CARTONS



VERRES



DÉBLAIS / GRAVATS



DÉCHETS VERTS



HUILES DE COUPE



AMEUBLEMENT



DEEE



PNEUMATIQUES



JOURNAUX / REVUES



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE



DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUE (DDS)



PILES ET
ACCUMULATEURS



RÉUTILISATION
REEMPLOI



LES ASTUCES DU TRI !

« COMPOSTER C'EST PAS SORCIER ! »

30% des déchets de vos ordures ménagères (bac noir), peuvent être compostés. C'est un moyen naturel et écologique de réduire vos déchets.



LE COMPOSTAGE

En tas ou dans un bac à compost, vous pouvez activer la dégradation des biodéchets en les mélangeant régulièrement. Après 6 mois à 2 ans, le compost est prêt.

Vous pouvez l'utiliser dans votre jardin ou votre potager pour planter ou repoter, à raison d'un tiers de compost pour deux tiers de terre.

Des composteurs sont en vente dans les déchèteries.

À VOLONTÉ



Epluchures, brindilles et fleurs, fruits et légumes abîmés, marc de café et filtres à thé, coquilles d'œufs écrasées.

QUANTITÉ LIMITÉE



Restes de repas, mouchoirs, pelures d'agrumes, coquilles dures (noix...), viandes, poissons

DÉCONSEILLÉ



Huiles et graisses, litières animales, papiers encrés, plastiques, verre, poussières de ménage



OPÉRATION POULES

Avoir des poules à la maison est également un moyen simple et amusant de réduire ses déchets.

En effet, à deux, elles peuvent consommer 130kg de déchets (épluchures et restes de repas) par an et vous fournir de beaux œufs. La communauté de communes organise régulièrement des opérations de distribution de poules noires du Berry.

BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

Les branches représentent jusqu'à 25% des apports de déchets verts en déchèterie durant certaines périodes de l'année.

Le broyage est une solution simple de valorisation.

Il peut être ensuite utilisé pour venir équilibrer le compost en apportant les matières végétales sèches aux déchets issus de la cuisine. Riches en éléments fertilisants les copeaux issus du broyage vont pouvoir être étalés sous forme de paillage au jardin. Ce paillis peut aussi être utilisé pour protéger le pied des végétaux frileux en hiver mais aussi pour réduire l'évaporation de l'eau lors des chaudes journées estivales.

Vous pouvez contacter des professionnels pour broyer vos déchets, acheter ou louer un broyeur !





RÉDUISONS NOS DÉCHETS

LE RÉEMPLOI

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

DONNER, VENDRE, RÉUTILISER

le réemploi, c'est redonner une seconde vie à un objet. Vous pouvez donner, vendre, changer l'usage d'un objet pour prolonger sa vie.

Sur le territoire, de nombreuses associations récupèrent et revendent ces objets, aux bénéfices de diverses causes caritatives.





VOUS POUVEZ DONNER À CES ASSOCIATIONS DANS LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

Elles recherchent notamment



- Meubles
- Vêtements
- Matériel de puériculture
- Appareils médicaux
- Accessoires pour animaux
- Objets divers

LES BOÎTES À LIRE

présentes sur le territoire, vous pouvez prendre et/ou déposer les livres que vous souhaitez partager.





ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

TERRES DU HAUT BERRY, TERRE DE T'RI

On a tous un rôle à jouer dans la préservation de l'environnement et la réduction des déchets. Outre le tri et le compostage, il existe de nombreux gestes permettant de réduire ses déchets :

ACHETER AVEC MOINS D'EMBALLAGES :

par vos choix de consommation, vous avez un pouvoir sur la production de déchets.

Vous pouvez par exemple :

- Acheter en vrac
- Préférer l'eau du robinet
- Eviter les produits suremballés

ACHETER DURABLE

La mode du jetable a considérablement augmenté la quantité de déchets, ce n'est pas une fatalité.

Vous pouvez :

- Acheter des appareils à batterie et piles rechargeables
- Préférer les objets démontables et réparables
- Choisir des objets qui pourront vous resservir souvent ou durer dans le temps



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

LOUER, EMPRUNTER, RÉPARER

Si vous n'avez besoin d'un objet qu'occasionnellement, vous pouvez le louer (appareil de bricolage, de jardinage...).

De même, si un appareil tombe en panne, vous pouvez **essayer de le réparer** vous-même ou l'amener chez un professionnel avant de le jeter définitivement.

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE :

En moyenne chaque année, un français jette 20kg d'aliments, dont 7kg d'aliments encore emballés.

Pour réduire le gaspillage alimentaire vous pouvez :

- **Faire une liste avant les courses** pour n'acheter que ce dont vous avez besoin,
- **Surveiller les dates de péremption**, surtout sur les produits frais,
- **Doser les quantités** pour ne pas cuisiner plus que nécessaire,
- Inventer ou rechercher **des recettes à partir des restes.**





**TERRES DU
HAUT BERRY**

Communauté de Communes

Signalez-nous tout changement
(déménagement, changement de la taille du foyer...)
Retrouvez le règlement du service « déchets ménagers »
sur notre site dès 2021

Communauté de Communes Terres du Haut Berry
BP 70021 • 18220 Les Aix-d'Angillon

02 48 64 75 75

dechets.info@terresduhautberry.fr

www.terresduhautberry.fr

 Vous pourrez trouver toutes les informations sur le site internet
et la page Facebook de la communauté de communes.



N'hésitez pas à vous abonner à notre Newsletter :
<https://terresduhautberry.fr/newsletter/>